



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
Case postale
3000 Berne 8
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch

Communiqué de presse des préfectures du 9 juillet 2026

Attention au feu : danger d'incendie de forêt !

(Texte en français facile)

Actuellement, il y a un **grand danger** d'incendie de forêt dans le canton de Berne.

Un incendie de forêt, c'est dangereux.

Dans certaines régions du canton, **c'est interdit** de faire feu :

- **dans** la forêt
- **près** des forêts, à moins de 50 mètres
- et **partout s'il y a du vent**.

Dans ces régions, c'est interdit de faire du feu **dans** la forêt, **près** des forêts, ou s'il y a du **vent** :

- Jura bernois
- Biel/Bienne
- Seeland
- Haute-Argovie

- Berne-Mittelland
- Emmental

Dans ces régions, les autorités ont **interdit de faire du feu**.

Vous **devez respecter** ces interdictions.

Cliquez [ici](#).

Vous voyez les régions où c'est **interdit** de faire du feu :
dans la forêt,
près d'une forêt
ou s'il y a du vent.

Vous avez des questions sur l'interdiction de faire du feu ?

Alors appelez votre préfecture :

De quelle préfecture ou de quel arrondissement administratif dépend ma commune ?

À partir de 17h00, vous pouvez appeler ce numéro : 031 636 82 00

Le samedi et le dimanche, vous pouvez aussi appeler à ce numéro : 031 636 82 00

Dans les autres régions du canton, vous pouvez faire du feu, **mais seulement si vous respectez ces 3 points** :

1. **Loin** des forêts
2. S'il n'y a **pas** de vent
3. Sur une **place préparée pour le feu**, avec un socle dur en béton et des protections sur les côtés.

Il faut **faire très attention** et toujours **surveiller le feu**.

Il faut tout de suite éteindre les petites flammes qui s'échappent.